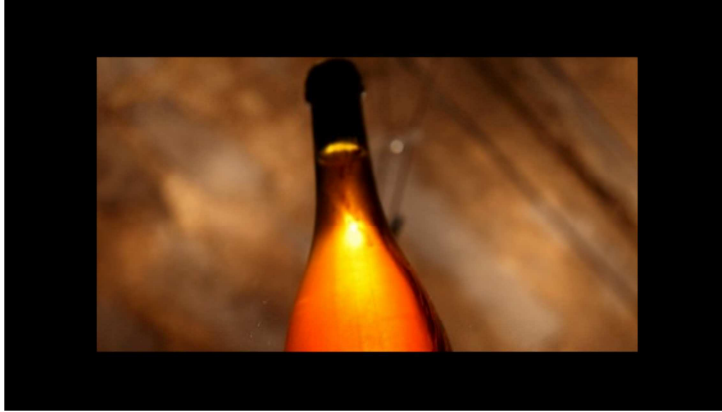


L'AOC rosé des Riceys vers plus d'exigence

PUBLIÉ LE 29/06/2014 - MIS À JOUR LE 29/06/2014 À 13:15

Par Clément BATTELIER

Les Riceys - Face à une réglementation toujours plus stricte, les producteurs n'ont pas d'autre solution que d'être intraitable à tous les niveaux.



La tendance de ces dernières années ne se dément pas pour les producteurs du rosé des Riceys, bien au contraire. Au nom de la traçabilité, les contrôles sur les conditions de production sont voués à être encore plus stricts dans un avenir proche, en attendant que le nouveau cahier des charges tant attendu entre enfin en vigueur. « *D'ici aux prochaines vendanges, on espère. Mais, d'ici là, c'est l'actuel qui est encore en application* », a confié Pascal Morel, président de l'organisme de défense et de gestion (ODG) qui gère le fonctionnement de l'appellation d'origine contrôlée, lors de l'assemblée générale annuelle. Pour prévenir les élaborateurs de leurs futures obligations, il a détaillé en trois points les différentes modalités.

D'abord, donc, le cahier des charges, comprenant dans ses seize pages l'historique et l'élaboration spécifique de l'AOC et les points de contrôle que tout opérateur devra avoir en tête.

Ensuite, le plan d'inspection conçu par l'Aidac (Association d'inspection des appellations de la Champagne) qui devra être approuvé par l'ODG et l'INAO (Institut national de la qualité et de l'origine). Les indispensables étapes de déclaration sont revenues sur la table. « *Nous aurions voulu que l'identification des opérateurs puisse se faire jusqu'au début des vendanges. Finalement, elle sera impossible après le 31 juillet* », a informé le président. Une donnée à prendre en compte pour les vignerons qui souhaiteraient recevoir l'appellation.

Problème de définition

Enfin, la grille de traitement des manquements, qui interviennent en cas de résultat non conforme, illustre bien les retombées négatives risquées par ces derniers s'ils ne les lèvent pas. Trois types en émergent : le manquement mineur, qui occasionne un avertissement, le manquement majeur, qui peut entraîner les premiers frais importants – un contrôle à hauteur de 700 € l'hectare –, et le manquement grave où, là, les sanctions peuvent aller très loin, du retrait de l'habilitation à l'interdiction de produire et de vendre. « *L'exploitation entière peut être concernée* », ajoute Pascal Morel, qui encourage les membres de l'AOC à lire attentivement tous ces documents et à les respecter.

L'instauration de ces nouvelles contraintes ne va pas sans questionnement. Le trésorier Christophe Defrance a mis en avant un problème de définition en ce qui concerne l'exemple des tournières (bords de champs, NDLR) désherbées, ainsi que l'impression de payer pour les excès commis par d'autres. D'autres dossiers importants ont été également abordés, tels la formation des dégustateurs au rosé des Riceys et celui de la promotion de l'AOC, qui doit être relancée alors que la clientèle diminue. Enfin, le président de l'AOC a annoncé que 2013, avec neuf élaborateurs et 124 hectolitres actuellement en cours de contrôle, sera « *une petite année* ».

AILLEURS SUR LE WEB

Sophie Davant humiliée par ses enfants- [Potins.net](#)

Franck Ribéry aurait pu jouer la Coupe du Monde !- [Potins.net](#)

Mekayla Diehl : la Miss Indiana qui assume ses formes- [Buzger](#)

Equipe de France : Deschamps n'a pas pris "les 23 meilleurs"- [TF1](#)

Sucré ou salé, on dit oui au clafoutis !- [Ma vie en couleurs](#)

A LIRE SUR LEST-ECLAIR.FR

Découverte d'un ensemble funéraire de l'Âge du bronze à Marigny-le-Châtel

Le ballon d'Élias retrouvé par un chien à 530km de Bouy-Luxembourg

Explosion dans un appartement à Troyes: un homme grièvement blessé

Meeting aérien de Barberey : un show spectaculaire qui va vous en mettre plein la vue

Un chirurgien devant les juges après le décès d'une de ses patientes

Recommandé par



Ajouter un commentaire...

☒ Publier également sur Facebook

Publier en tant que Maxime Bodenan (Ce n'est pas vous ?)

[Commenter](#)

Module social Facebook